**42 organismes canadiens de musique s’unissent pour promouvoir la sécurité et le respect en milieu de travail**

*Une coalition d’organismes canadiens de musique signe le Code de conduite des industries créatrices du Canada et annonce que des ressources de formation et d’éducation seront disponibles par l’entremise du Fonds de bienfaisance Unison*

*London (Ontario), le 16 mars 2019:* Une coalition d’organismes de l’industrie canadienne de la musique se donnent la main pour favoriser la création de milieux de travail exempts de harcèlement, de discrimination, de violence ou d’intimidation au service de la communauté musicale.

La coalition a annoncé aujourd’hui que 42 organismes musicaux ont formellement signé le Code de conduite des industries créatrices du Canada. Ce faisant, les organismes signataires reconnaissent la responsabilité qui leur revient de créer des milieux de travail sécuritaires et respectueux, et ce, en s’engageant à améliorer et à mettre en œuvre des politiques conçues pour assurer la sécurité au sein de la communauté musicale.

Comme premier pas, les membres de la coalition ont formé de Comité d’éducation, de formation et de soutien, conçu pour offrir à tous et chacun des membres de la communauté musicale canadienne les ressources et la formation requises pour identifier, confronter et prévenir le harcèlement, l’intimidation et la violence, quel que soit le milieu de travail. Le Fonds de bienfaisance Unison s’est porté volontaire pour mettre gratuitement à disposition sur son site Web une série de ressources d’éducation et de formation. Ces ressources seront plus tard rendues disponibles à la communauté musicale.

L’annonce d’aujourd’hui a été faite dans le cadre d’*Allies in Action*, un événement centré sur les initiatives en cours ou à venir visant à créer des espaces plus sécuritaires au moment où la communauté musicale canadienne converge vers London, en Ontario, pour le gala des Prix JUNO 2019.

Compte tenu du caractère unique de l’industrie de la musique et de la nature des espaces dans lesquels les musiciens et les travailleurs de l’industrie de la musique doivent souvent évoluer, la coalition a ajouté le préambule qui suit au Code de conduite des industries créatrices du Canada afin de le rattacher spécifiquement à la musique :

« Nous, signataires issus de la communauté musicale canadienne, soutenons le Code de conduite des industries créatrices du Canada. Nous reconnaissons que, dans l’industrie de la musique, les termes de travail, de milieu de travail et d’activité professionnelle sont extrêmement vagues et peuvent renvoyer à n’importe quel espace physique ou virtuel à n’importe quel moment. »

On peut lire le texte intégral du Code de conduite des industries créatrices du Canada au [www.LireLeCode.ca](http://www.lirelecode.ca)

Les organisations qui souhaitent signer le Code peuvent s’inscrire en ligne. Après avoir rempli le formulaire d’inscription, les nouveaux signataires devraient envoyer un logo à haute résolution de leur entreprise à l’adresse info@lirelecode.ca avec le nom de leur organisation et la mention «Devenir signataire du Code» dans la ligne Objet.

Les associations de l’industrie de la musique qui ont signé le Code de conduite des industries créatrices du Canada sont les suivantes :

[Across the Board 50/50 by 2020](https://twitter.com/ATB_2020)

[ACTRA RACS (Recording Artists’ Collecting Society)](https://www.actra.ca/racs/)

[AFM Local 1000 (American Federation of Musicians)](https://www.local1000.org/)

[Association de la musique country canadienne](https://www.ccma.org/)

Fédération canadienne des musiciens

Association canadienne de musique sur scène

[Association canadienne des éditeurs de musique](http://www.musicpublisher.ca/)

[Agence canadienne des droits de reproduction musicaux ltée (CMRRA)](http://www.cmrra.ca/)

Société canadienne de perception de la copie privée

[Calgary Musicians Association](http://calgarymusicians.org/)

[Canadian Conference of Musicians](http://afmccmusicians.com/)

[CONNECT Music Licensing](https://connectmusic.ca/)

[CCMC Music Gallery](https://musicgallery.org/)

[Creative BC](https://www.creativebc.com/)

[Industries culturelles de l’Ontario Nord (ICON)](http://www.cionorth.ca/en/)

[Edmonton Musicians Association, AFM Local 390](https://www.afmedmonton.ca/)

[Film & Entertainment Industries, Ville de Toronto](http://www.toronto.ca/music)

[Folk Music Ontario](http://www.folkmusicontario.ca/)

[Guilde des musiciens et musiciennes du Québec](https://www.gmmq.com/)

[Gypsy Soul Entertainment](http://gypsysoulentertainment.com/)

[Island Musicians Association (IMA)](http://www.cfm247.ca/)

[L’Association des musiciens d’Ottawa-Gatineau](https://ma180.org/)

[Manitoba Music](https://www.manitobamusic.com/)

[Music BC Industry Association](https://www.musicbc.org)

[Music Canada](https://musiccanada.com/)

[Music Industry Association of Newfoundland and Labrador (MusicNL)](http://www.musicnl.ca/)

[Music Prince Edward Island (PEI)](https://musicpei.com/)

[Music·Musique NB](https://www.musicnb.org/)

[Musicians Association Local 276 CFM (Fédération canadienne des musiciens)](https://www.afm.org/en/)

[Musicians' Rights Organization Canada (MROC)](https://musiciansrights.ca/en/)

Ré:Sonne

[Regina Musicians Association](http://www.reginamusicians.ca)

[SaskMusic](https://www.saskmusic.org/)

[Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN)](http://www.socan.com/contact-us/)

[Association des auteurs-compositeurs canadiens (S.A.C.)](http://www.songwriters.ca/)

[SONIC UNYON](http://www.sonicunyon.com/)

Académie canadienne des arts et des sciences de l’enregistrement (CARAS)

[Toronto Musicians' Association, AFM Local 149](http://www.tma149.ca)

[Fonds de bienfaisance Unison](https://www.unisonfund.ca/)

[Vancouver Musicians Association, Local 145 of AFM](https://www.vma145.ca/)

[WCMA (Western Canadian Music Alliance)](https://breakoutwest.ca/about/code-conduct-and-safer-spaces)

[Women in Music Canada](https://www.womeninmusic.ca/)

- 30 -

**Citations à l’appui**

« Le Code de conduite des industries créatrices du Canada tient compte des circonstances particulières des intervenants de l’industrie de la musique ainsi que de la singularité de nos façons de travailler. Unison existe pour venir en aide aux membres de la communauté de la musique au Canada pendant les périodes de crise, et nous sommes impatients d’investir dans des solutions plus proactives qui privilégient la sécurité des travailleurs de l’industrie de la musique. Au nom du conseil d’administration d’Unison, nous tenons à présenter nos plus sincères remerciements au Comité d’éducation, de formation et de soutien pour avoir créé un programme aussi essentiel que celui-là. Nous sommes fiers de nous associer à eux pour mieux servir la communauté musicale du Canada. »

**– Amanda Power, directrice générale, Fonds de bienfaisance Unison**

« Comme organisations, CARAS et Music Canada attachent une grande valeur au respect, à l’inclusion et à l’excellence. Ces deux organisations croient que quiconque travaille dans cette belle et complexe communauté musicale a le droit de se sentir en sécurité et entouré. Afin d’y arriver, nous travaillons sur des initiatives d’envergure nationale comme l’événement *Allies in Action* ainsi que sur des partenariats locaux de CARAS dans nos villes hôtes avec des groupes comme Anova à London et Good Night Out à Vancouver afin de rendre les événements des Prix JUNO sécuritaires pour tous.

Pour les intervenants de la communauté musicale du Canada, l’adhésion au Code est une façon d’affirmer leur engagement pour nos valeurs partagées et de renforcer ces valeurs par l’action. Grâce à l’œuvre du Comité d’éducation, de formation et de soutien, je suis heureuse de pouvoir affirmer que nous pourrons offrir à tous les membres de la communauté musicale canadienne les ressources qui permettront de rendre plus sécuritaire l’ensemble de nos milieux de travail. »

**– Jackie Dean, chef des opérations, CARAS, les Prix JUNO, MusiCompte;**

**directrice financière, Music Canada**

« À titre de syndicat de musiciens professionnels, la Fédération canadienne des musiciens (FCM) s’engage à représenter et à protéger ses membres dans tous les domaines de leur carrière. La signature du Code de conduite des industries créatrices du Canada représente une démarche collective de la communauté musicale pour la création d’une culture saine caractérisée par une tolérance zéro face au harcèlement sous toutes ses formes. Nos efforts pour assurer la santé et la sécurité du milieu de travail pour nos membres s’inscrivent dans les nombreuses fonctions du syndicat. Nous continuerons d’engager nos ressources, notre soutien et nos compétences et à adhérer fièrement au Code au nom de nos membres canadiens actifs, qui sont au nombre de plus de 17 000. »

**– Liana White, directrice générale, Fédération canadienne des musiciens**

« Le Code est un énoncé et un engagement communautaire visant à ce que chaque organisation et entreprise signataire prenne ses propres mesures pour décourager et faire face au harcèlement dans son milieu de travail. Il reconnaît que les milieux de travail de l’industrie de la musique sont souvent des espaces atypiques qu’on désigne sous le nom de milieux de travail élargis et qui peuvent être des studios, des lieux de spectacle, des bars, des salons verts et des autobus de tournée. Si nous nous engageons collectivement à respecter les engagements du Code, cela aidera les musiciens et l’ensemble des travailleurs de l’industrie de la musique à se sentir plus en sécurité et mieux encouragés à collaborer, à faire de la belle musique et à assurer l’existence d’une plateforme professionnelle permettant de partager les œuvres des meilleurs artistes du monde. »

**– Michael Adam Murray, directeur général,**

**Toronto Musicians’ Association (TMA), local 149**

« L’industrie canadienne de la musique sur scène fait sa part pour assurer que chaque espace consacré à la musique en direct soit un milieu sécuritaire grâce au programme [Raising the Bar](https://raisingthebarcanada.ca/) que nous venons de lancer. Ce programme porte sur l’amélioration de la sécurité des espaces, la réduction des risques et la sécurité des événements musicaux en direct – qu’ils soient présentés en salle ou en plein air – et il servira de complément à la philosophie et aux implications pratiques du Code de conduite des industries créatrices du Canada. Nous sommes tous concernés, et nous nous affairons tous vigoureusement à remplacer les problèmes systémiques par des changements positifs. »

**– Erin Benjamin, présidente et chef de la direction, Association canadienne de musique sur scène**

« Le Code de conduite des industries créatrices du Canada est une excellente initiative qui nous présente un ensemble de normes uniformes permettant d’assurer la sécurité et le succès de nos collègues à la grandeur de l’industrie. »

 **– Samantha Slattery, fondatrice, Women in Music Canada**

« Il est important pour chacun de nous d’avoir signé le Code en tant que communauté, mais il est maintenant encore plus important pour nous d’apprendre à modifier de façon proactive notre manière de faire des affaires. »

**– Margaret McGuffin, directrice générale, Association canadienne des éditeurs de musique**

**Pour de plus amples renseignements :**

Victoria Lord, VLPR Inc.

416-484-9047

victoria@vlpr.com